



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014, à 20h30, sous la présidence de :
Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Alix LECOMTE

Procurations : Alix LECOMTE, a donné pouvoir à Patrick BOUILLON

Secrétaire de Séance : Rémi ROCHAY (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

Date de Convocation : LUNDI 27 OCTOBRE 2014

Lecture est faite du Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2014.
Aucune remarque n'étant faite sur son contenu, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/Location Place communale du Viaduc

Le Maire informe le CM que Mr Daniel ALLOIN a souhaité ne pas continuer le bail de location de la Place Communale située derrière le Viaduc. Le CM après avoir discuté a décidé naturellement d'ajourner toute délibération formelle, en attente d'un nouveau Locataire.

Le maire et les adjoints étudieront la côte actuelle du marché de la location pour établir le montant du prix de l'offre de bail de location éventuel à venir.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M11-07-DELIB-01	0	0	11	Ajournée

2/Location Place communale du Pont

Le Maire informe le CM que Mr Daniel ALLOIN a souhaité ne pas continuer le bail de location de la Place Communale située vers le pont de l'Arconce. Le CM après avoir discuté a décidé naturellement d'ajourner toute délibération formelle, en attente d'un nouveau Locataire.

Le maire et les adjoints étudieront la côte actuelle du marché de la location pour établir le montant du prix de l'offre de bail de location éventuel à venir.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M11-07-DELIB-02	0	0	11	Ajournée

3/Demande d'Organisation d'un Bal par une Association

Le Maire présente la demande de Mr Olivier JANIN de pouvoir organiser en 2015, - à une date indéterminée pour l'heure-, un bal sous chapiteau sur la Place de l'Eglise afin de financer son Association Motiv'Autosport qui elle-même finance ses saisons de rallye automobile.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a considéré d'une part que la Commune a un passé médiocre en terme de fréquentation de ses précédentes et dernières organisations en date de bal et d'autre part, que son site de l'Eglise, dépourvu de capacité de parking, une fois le chapiteau installé, qui plus est, le long d'une route départementale D10 très fréquentée, ne présente pas des garanties de sécurité suffisantes, pour pouvoir autoriser Mr JANIN à poursuivre dans son intention d'organisation.

Le CM après en avoir délibéré n'a pas accepté la demande de Mr JANIN. Il a en outre considéré que pour ne pas faire deux poids deux mesures différentes, la délibération de ce jour vaudrait jurisprudence pour tout son mandat jusqu'en 2020.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M11-07-DELIB-03	5	6	0	Rejetée

[4/Demande de participation au frais de scolarité d'un élève interne à Gueugnon](#)

Le Maire présente la demande d'une école de Gueugnon de participation aux frais de scolarité d'une élève de la Commune, interne dans ladite école.

Le CM après en avoir délibéré, n'a pas accepté la demande conformément à la position que les précédentes équipes municipales ont prises dans le passé et a considéré que pour ne pas faire deux poids deux mesures différentes, la délibération de ce jour vaudrait jurisprudence pour tout son mandat jusqu'en 2020.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M11-07-DELIB-04	0	11	0	Rejetée

[5/Annulation Délib 2014-M04-22-DELIB-07 Nomination Délégués SMAAA.](#)

Le Maire explique que le CM de Lugny a délibéré à tort le 22 Avril 2014 dernier en prononçant lui-même à la nomination de délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA). Or le CM n'était pas compétent en l'occurrence, puisque la commune de LUGNY n'était pas membre du SMAAA à titre individuel, mais au travers de sa participation à Communauté de Communes du Charolais. La nomination des représentants de la commune de LUGNY devait donc uniquement s'opérer par la Communauté de Commune du CHAROLAIS qui elle, est membre du SMAAA, ce qui a par ailleurs été fait, puisque le Maire Patrick BOUILLON a été nommé par la CCC, délégué titulaire au SMAA pour la commune (et Membre du Bureau) et qu'elle a nommé son suppléant en la personne de Rémi ROCHAY.

En conséquence il convient de procéder à une seconde délibération du CM pour annuler la précédente erronée. Le CM après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'annulation de la délibération 2014-M04-22-DELIB-07.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M11-07-DELIB-05	11	0	0	Adoptée

[6/Subvention Voyage Scolaire / Cinéma de Noël et Piscine de Charolles.](#)

Le Maire souhaite que le CM statue officiellement sur les Subventions accordées aux Elèves de Lugny en Primaire fréquentant la RPI à St-Julien en établissant sa position par rapport à ce qui est pratiqué par la Commune de St-Julien, son partenaire au sein de la RPI, ou par l'intermédiaire de son CCAS.

Concernant les voyages scolaires des classes primaires, ayant lieu tous les deux ans, la participation du CM de LUGNY sera continuée. En ce qui concerne les frais d'entrée à la piscine de Charolles, le CM souhaite également continuer à financer cette activité qui constitue souvent pour les enfants un premier apprentissage utile au contact de l'eau.

Par contre le CM décide de ne pas aller au-delà, notamment pour les tickets de cinéma offerts aux enfants de St-Julien -par son CCAS-. (Le CCAS de Lugny pourra éventuellement étudier la question de son côté ponctuellement en fonction de son budget propre).

Le CM, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la participation de la Commune aux voyages scolaires des primaires et le financement des entrées de la piscine de Charolles.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M11-07-DELIB-06	10	0	1	Adoptée

[7/Réparation pièces contrôle du moteur Clocher](#)

Le Maire informe le CM que Mr Patrick GELET, chargé de la Maintenance des Systèmes de mise en action des cloches de l'église, a signalé lors de son dernier rapport de visite la nécessité de remplacer des contacteurs défectueux et la batterie horloge, pièces non prise en compte dans le contrat de maintenance. Le devis établit s'élève à 153,60 €.

Le CM, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le montant du devis et charge le Maire de signer et de faire changer les pièces défectueuses.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M11-07-DELIB-07	11	0	0	Adoptée

8/Connection INTERNET ORANGE

Le Maire informe le CM que la Société ORANGE a dépêché Mr Joël CHATOT, Conseiller client à agence PME, pour étudier les possibilités, performances et coûts de connexion INTERNET des numéros de la Mairie et de de l'Ecole, la performance de l'abonnement OZONE, ne rendant pas tous les services nécessaires.

Le devis présenté est d'un montant de 48 € TTC mensuels pour une connexion 2Méga, à comparer aux 24,90 € actuels de l'offre OZONE 512 K (4 fois moins rapide).

La connexion rapide permettra entre autre l'accès Internet par le Cours préparatoire via WiFi.

Le CM, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le montant du devis et charge le Maire de signer et de faire installer la nouvelle configuration de connexion Internet, et de résilier par la suite l'abonnement OZONE.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M11-07-DELIB-08	11	0	0	Adoptée

POINTS et QUESTIONS DIVERSES

1/Point Intermédiaire de l'Exécution Budgétaire

Le Maire a présenté le point au 7 Novembre de l'exécution budgétaire du Budget 2014.

Aucune anomalie budgétaire n'est relevée à début Novembre et l'exécution budgétaire se déroule sans problèmes majeurs.

FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles	RECETTES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Générales Fonctionnement	11	42 869,70 €	29 608,69 €	13 261,01 €	Excédent Antérieur	2	41 587,55 €	0,00 €	41 587,55 €
Dépenses de Personnel	12	60 000,00 €	45 729,08 €	14 270,92 €	Transfert entre sections	42	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Atténuation de Produits	14	26 000,00 €	24 036,00 €	1 964,00 €	Produits et Services	70	22 600,00 €	24 352,21 €	-1 752,21 €
Virement à la Section invest	23	37 130,30 €	0,00 €	37 130,30 €	Impôts et Taxes	73	101 554,00 €	101 758,00 €	-204,00 €
Indemnités SDIS, SIVOS	65	59 000,00 €	52 553,02 €	6 446,98 €	Dotations et Subventions	74	57 958,45 €	65 403,25 €	-7 444,80 €
Emprunts Dettes	66	1 000,00 €	941,00 €	59,00 €	Revenus Immeubles	75	850,00 €	0,00 €	850,00 €
					Produits Exceptionnels	77	450,00 €	786,14 €	-336,14 €
		226 000,00 €	152 867,79 €	73 132,21 €			226 000,00 €	193 299,60 €	32 700,40 €
DEPENSES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles	RECETTES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Deficit Antérieur	1	23 092,70 €	0,00 €	23 092,70 €	Virement de la Section Fonct	21	37 130,30 €	0,00 €	37 130,30 €
Transfert entre sections	40	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	Affectation Deficit + FCTVA	10	31 419,70 €	31 419,70 €	0,00 €
Emprunt et Dette	16	5 300,00 €	5 220,63 €	79,37 €	Subventions	13	4 450,00 €	0,00 €	4 450,00 €
Immobilisations Incorporelles	20	800,00 €	730,78 €	69,22 €					
Immobilisations Corporelles	21	42 807,30 €	32 275,77 €	10 531,53 €					
INVESTISSEMENT		73 000,00 €	39 227,18 €	33 772,82 €	INVESTISSEMENT		73 000,00 €	31 419,70 €	41 580,30 €

2/Repas des Anciens organisé par le C.C.A.S

Le Maire rappelle que le repas des Anciens de la Commune de LUGNY, organisé chaque année par le CCAS, a eu lieu le SAMEDI 18 OCTOBRE 2014 à la Salle des Fêtes. Les retours des convives a été excellent et la mobilisation et la convivialité des membres de l'équipe bénévole du CCAS appréciée (Gérard BALLIGAND, Céline DELOBEL, Madeleine DELORME, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Edith RAVAUD, Rémi ROCHAY). Le coût global pour les 40 convives et 7 participants CCAS présents, et pour la confection et le portage des 10 colis complémentaires a été d'un peu moins de 900 €. La participation individuelle perçue par le CCAS pour les 4 convives conjoints présents et âgés de moins de 70 ans a été fixé à 20 €, soit 80 €.

3/Point sur Subventions 2014 (Amendes Polices, PIIC et DETR)

Le Maire fait le point sur la perception éventuelle des diverses subventions inscrites au Budget 2014.

La subvention au titre des Amendes de Polices sollicitée pour la mise en place de panneaux de rappel de limitation de vitesse en traversée du Bourg de Lugny-les-Charolles sur la D10 et D270 a été attribuée pour un montant de 177 € (contre 800 € budgétés). La subvention au titre du Plan d'Intervention et d'Investissement Rural 2014 du Conseil Général (PIIC2014), a été sollicitée au paiement après la production de toutes les factures des travaux opérés cet été au niveau de la Cantine, du réfectoire et de l'école. Montant attendu 3650 € budgétés.

La subvention au titre du Plan d'Equipeement des Territoires Ruraux 2014 de la Préfecture de Saône-et-Loire (DETR2014) a été attribuée en commission au taux de 30% du montant présenté dans l'enveloppe de travaux présentés, ce qui représentera une somme d'environ 9 000 €, une fois la totalité des travaux exécutés. La totalité des travaux de cet été, cité précédemment au PIIC2014, est aussi inclus dans l'enveloppe DETR2014, de même que la réfection d'une pente de toit de l'Ecole et des chenaux du bâtiment technique qui seront planifiés en 2015, permettront de créditer cette somme au compte principal de la commune, une fois réalisés. La Maire ajoute qu'un appel à projet pour le DETR2015 est déjà en cours et que la Commune doit monter éventuellement un nouveau dossier pour son investissement communal pour le 15 Février 2015 prochain.

[4/Elements de Préparation du Budget Primitif de 2015 en Investissements](#)

La Maire informe que le CM doit collectivement d'ors et déjà réfléchir, lister et préparer les éléments pouvant entrer dans les postes de dépenses d'investissement intégrables au Budget Primitif de dépenses d'investissement 2015 qui doit être voté avant le 1^{er} avril 2015.

Il rappelle que les décisions prises au tableau des effectifs en 2014, ont augmenté les dépenses de fonctionnement en personnel pour au moins 3 années et qu'en conséquence, une prudence et de mise en parallèle en terme d'investissement avec une enveloppe de l'ordre de 15 000 / 25 000 € max annuel.

A ce titre, la Commission Voirie est appelée à se réunir prochainement pour établir son budget 2015 dès le début de Janvier 2015 pour les parts communale et Intercommunale de son kilométrage.

Le Maire et le CM listent ensemble les éléments déjà inscrits sur la liste des « candidats » à poste d'investissement 2015 : Toiture Ecole, Porte Portail Cour Salle Communale, Porte Local des jeunes, Chenaux Bâtiment technique et Local des jeunes, Voirie Communale, Plancher estrade Eglise et Rampe accès cœur, Table des Conseils, Abri Bus Cadolles, Aménagement aux normes de l'Espace jeux derrière le Préau, Panneaux signalisation hameaux, Busage route du moulin, logiciel gestion municipale ...et Station épuration Orcilly. Des arbitrages devront donc être faits car tout ne peut être financé en 2015 !

[5/Heures Complémentaires Garderie et Facturation pointages](#)

Le Maire informe le CM qu'il a repris personnellement le calcul des coûts pour les familles des frais de garderie basés sur les feuilles de pointages journaliers effectués par les Adjoints d'Animation Christine NEVERS le matin et le midi et Amandine BONIN le Soir. A ce titre il a demandé à la Secrétaire de Mairie d'émettre la facturation des pointages de Septembre et d'Octobre pour un montant total de 742,13 €.

D'autre part le Maire valide également lui-même avec les intéressés, les pointages d'heures complémentaires des adjointes d'animation assurant les heures de garderie entre 7h15 et 7h45 le matin pour C.NEVERS et entre 16h30 et 18h45 pour A.BONIN. A ce titre il informe le CM du paiement pour Septembre, Octobre et Novembre d'un nombre total de 101 heures répartis sur les 2 personnels.

[6/Contenu Bulletin Municipal de 2014](#)

Le Maire informe le CM que la Commission Communication a bien avancée sur la confection du Bulletin Municipal 2014 qu'il souhaiterait pouvoir distribuer à la population entre Noël et Jour de l'An.

Des devis sont en cours pour le coût d'impression, alors que la réalisation de la maquette n'aura pas à être prise en charge par la Commune puisque le maire l'a réalisée lui-même. Le Bulletin Municipal 2014 mettra en valeur les vues aériennes des hameaux du village réalisées en Septembre dernier par le partenaire choisi par la commune. Le nombre de pages sera de 44 à 52 pages en fonction des retours de devis.

[7/Questions diverses](#)

Plusieurs questions ou échanges ont été traitées par le CM en fin de séance, au sujet de la voirie, des divagations de bétail sur la voie publique et du suivi des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), mais sans besoin immédiat d'en porter la teneur au présent procès-verbal.

[8/Prochaine Réunion du Conseil Municipal](#)

La date du prochain Conseil Municipal (2015-CM01) a été fixée au VENDREDI 16 JANVIER 2015 à 20h30 à la Salle des Conseils. Après épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00.